

résultat d'un conseil de guerre qui vous mettra au courant des mesures que j'ai arrêtées.

Ainsi l'empereur avait arrêté des mesures et il les communiquait à son ministre de la guerre ! Celui-ci, en retour, lui télégraphiait :

Guerre à l'empereur. — Quartier impérial.

Paris, 27 août 1870, 11 h. soir.

Si vous abandonnez Bazaine, la révolution est dans Paris et vous serez attaqué vous-même par toutes les forces de l'ennemi. Contre le dehors Paris se gardera. Les fortifications sont terminées. Il me paraît urgent que vous puissiez parvenir rapidement jusqu'à Bazaine. Ce n'est pas le Prince royal de Prusse qui est à Châlons, mais un des princes, frère du roi de Prusse, avec une avant-garde et des forces considérables de cavalerie. Je vous ai télégraphié ce matin deux renseignements qui indiquent que le Prince royal de Prusse, sentant le danger auquel votre marche tournante expose et son armée et l'armée qui bloque Bazaine, aurait changé de direction et marcherait vers le nord. Vous avez au moins trente-six heures d'avance sur lui, peut-être quarante-huit heures. Vous n'avez devant vous qu'une partie des forces qui bloquent Metz et qui, vous voyant vous retirer de Châlons à Reims, s'étaient étendues vers l'Argonne. Votre mouvement sur Reims les avait trompées. Comme le Prince royal de Prusse, ici tout le monde a senti la nécessité de dégager Bazaine, et l'anxiété avec laquelle on vous suit est extrême.

Guerre à maréchal Mac-Mahon. — Au quartier général.
(Urgent. — Faire suivre.)

Paris, 28 août 1870, 1 h. 30 m. soir.

Au nom du conseil des ministres et du conseil privé, je vous demande de porter secours à Bazaine en profitant des trente heures d'avance que vous avez sur le Prince royal de Prusse. Je fais porter corps Vinoy sur Reims.

La vérité sur la folie, le danger de ce mouvement, il faut aujourd'hui la demander à nos ennemis. Eux aussi avouent que les plaines champenoises pouvaient voir une fois encore l'invasion du Nord écrasée, les Teutons repoussés après les Huns, les uhlands du prince Albrecht après les cavaliers d'Attila. Voici ce que, dans ses réflexions sur la campagne, dit encore M. J. de Wickede, à qui nous aurons plus d'une fois à emprunter des arguments en faveur de notre pays lui-même. Oui, les Allemands nous fournissent la preuve qu'ils pouvaient être battus, et que l'opération vers les Ardennes fut non-seulement dans ses résultats, mais en principe, la plus désastreuse de la campagne.

« Si Mac-Mahon, écrit M. de Wickede, ne voulait pas ou ne devait pas se réunir à l'armée de Bazaine (ce qui, après la défaite de Wissembourg, de Wœrth et de Spicheren, aurait été le meilleur plan), pourquoi du moins n'est-il pas resté à Châlons pour défendre le passage de la Marne et offrir sur ce terrain une bataille aux armées des deux princes royaux de Saxe et de Prusse ? Il pouvait y concentrer encore 200,000 hommes de bonnes troupes dans les journées du 24 au 30 août. Cette armée, dans des positions favorables le long de la Marne, aurait été un adversaire très-dangereux pour les troupes allemandes, et pouvait empêcher la continuation de leur marche sur Paris. Si les Français étaient battus, il leur restait une ligne de retraite sûre jusque derrière les forts de Paris ; si les Allemands étaient battus, la situation devenait presque désespérée pour eux.

« En effet, ils avaient à dos Metz et ses 180,000 hommes, Longwy, Montmédy, Thionville, Toul, Phalsbourg, Strasbourg, Langres, Brisach et Schlestadt avec leurs garnisons ; une défaite des Allemands au mois d'août, dans les environs de Châlons, aurait été le signal d'un soulèvement armé dans l'Alsace, la Lorraine, les Vosges et la Côte-d'Or (2). »

Au lieu de ce plan de campagne, bien simple, l'opération vers les Ardennes, opération plus dynastique que militaire, était mise à exécution.

Mac-Mahon quittait Châlons le matin du 23 août, et le défilé de ses 120,000 hommes, de ses 400 canons et de ses 70 mitrailleuses se déroulait, sous la pluie, par les routes détremées et s'acheminait lentement, silencieusement, par Berru, Epy et Pont-Faverger jusqu'à Bétheniville. L'empereur était avec ces soldats qui marchaient déjà joyeux parce qu'ils marchaient en avant. Enfoncé dans sa lourde berline, enveloppé dans un ample manteau noir doublé de rouge, il saluait et ses traits, dit un témoin, n'exprimaient aucune inquiétude (2).

Au moment où l'arrière-garde quittait les baraquements de Châlons, elle mit le feu aux fourrages sans s'inquiéter si, le lendemain, la cavalerie n'en manquerait pas. On brûla aussi des débris de baraques et de tentes. La flamme claire rougit le ciel comme un grand feu de joie. Lorsque, venant de Vitry et de Châlons, les uhlands du Prince royal arrivèrent dans cette vaste plaine où la jeunesse de Paris, où les soldats qui portaient l'espérance et la fortune de la France avaient campé, ils n'y trouvèrent que la solitude, le désert et des cendres.

(1) Julius von Wickede, *Gazette de Cologne*.

(2) M. Albert Dumont, *Revue des Deux Mondes*.



Mac-Mahon

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DU CHAPITRE XI

N° 1.

NOMINATION DU GÉNÉRAL TROCHU

NAPOLÉON, etc.

Art. 1^{er}. Le général Trochu est nommé gouverneur de Paris et commandant en chef de toutes les forces chargées de pourvoir à la défense de la capitale.

Art. 2. Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Châlons, le 17 août 1870.

NAPOLÉON.

Par l'empereur :

Le ministre de la guerre,
COMTE DE PALIKAO.

N° 2.

LÉTTRES ET PROCLAMATIONS DU GÉNÉRAL TROCHU.

A la suite de la proclamation de M. le général Trochu, aux habitants de Paris, lors de sa nomination au poste de gouverneur de Paris, M. Nefftzer, rédacteur en chef du *Temps*, publia dans ce journal l'article suivant :

« La nomination de M. le général Trochu, et la proclamation qu'on vient de lire, nous paraissent deux faits importants et significatifs.

« Dès le début de la guerre, la confiance publique désignait le général Trochu pour un commandement important. Il y a huit jours, au moment de la rentrée de la Chambre, le centre gauche eût voulu le voir placé à la tête du gouvernement. Mais les influences dirigeantes n'étaient pas d'accord avec l'opinion publique, et le général Trochu n'avait obtenu que tout récemment le commandement d'un corps d'armée en formation à Châlons.

« Il est aujourd'hui nommé gouverneur de Paris, et la manière dont il prend possession semble indiquer que les circonstances ont fait de ce poste le premier de l'État. Il déclare n'appartenir à d'autre parti qu'à celui du pays ; il parle au nom « d'une grande nation qui prend en main, avec une ferme résolution, la direction de ses destinées. »

« Ce langage, nous le répétons, est grave et significatif. Il nous paraît approprié aux circonstances, et le Corps législatif voudra, nous n'en doutons pas, achever de le préciser et de lui donner toute sa valeur en s'y associant. Ce qui importe aujourd'hui, c'est que la nation n'ait à s'occuper que d'elle-même.

« Nous honorons trop le caractère du général Trochu pour ne pas lui faire remarquer, en toute fran-

chise, qu'un passage de son manifeste pourrait donner lieu à des conséquences abusives et périlleuses. Nous ne lui ferons pas l'injure de douter de ses intentions ; mais les appels à la justice spontanée du peuple sont toujours dangereux, et le sont surtout dans les circonstances présentes et dans l'état des esprits. Celui que contient le manifeste du nouveau gouverneur de Paris a besoin d'être expliqué et précisé.

« A. NEFFTZER. »

En réponse à cet article, M. le général Trochu adressa à M. Nefftzer la lettre suivante, qui fut publiée dans le numéro du 20 août 1870 du journal le *Temps* :

AU RÉDACTEUR

Paris, 19 août.

Jugeant avec une bienveillance dont je dois vous remercier l'acte par lequel, dans la nuit de mon retour de l'armée, je me suis mis en communication avec la population de Paris, vous paraissez souhaiter des explications au sujet du passage suivant de ma proclamation :

« Je fais appel à tous les hommes de tous les partis, n'appartenant moi-même, on le sait dans l'armée, à aucun parti qu'à celui du pays.

« Je fais appel à leur dévouement ; je leur demande de contenir par l'autorité morale les ardents, qui ne sauraient pas se contenir eux-mêmes ; et de faire justice par leurs propres mains de ces hommes qui ne sont d'aucun parti, et qui n'aperçoivent dans les malheurs publics que l'occasion de satisfaire des appétits détestables. »

Toute ma vie, j'ai été un homme de libre discussion, et aux explications que vous désirez, je vais ajouter toute ma profession de foi.

L'erreur de tous les gouvernements que j'ai connus, a été de considérer la force comme l'*ultima ratio* du pouvoir. Tous, à des degrés divers, ont relégué au second plan la vraie force, la seule qui soit efficace dans tous les temps, la seule qui soit décisive quand il s'agit de résoudre les difficiles problèmes qui agitent la civilisation : la *force morale*.

Tous, à des degrés divers, ont été personnels, n'apercevant pas que le pouvoir impersonnel qui ne se considère que comme une délégation de la nation, qui ne conçoit et qui n'agit que dans l'intérêt de la nation, jamais dans le sien propre ; qui se soumet à tous les contrôles qu'il plait à la nation de lui appliquer, et qui les tient pour sa sauvegarde ; qui est loyal, sincère, ardent pour le bien public et professeur d'honnêteté publique, est seul

en possession de cette force morale dont j'ai défini la puissance.

C'est dans cet esprit que j'ai parlé à la population de Paris ; c'est dans cet esprit que j'ai vécu, et que, dans la mesure de mes forces et de ma position, j'ai combattu les erreurs qui ont mis le pays dans le deuil où il est.

J'ai demandé leur concours aux hommes de tous les partis, leur offrant le mien gratuitement, sans réserve, et comme je l'ai dit, ne pouvant dire plus, avec tout mon cœur. — Et voici comment j'ai entendu ce concours tout moral.

L'idée de maintenir l'ordre par la force de la baïonnette et du sabre, dans Paris livré aux plus légitimes angoisses et aux agitations qui en sont les suites, me remplit d'horreur et de dégoût.

L'idée d'y maintenir l'ordre, par l'ascendant du patriotisme s'exprimant librement, de l'honneur et du sentiment des périls évidents du pays, me remplit d'espérance et de sérénité. Mais le problème est ardu : je ne puis le résoudre seul. Je puis le résoudre avec l'appui de tous ceux qui ont les croyances et la foi que j'exprime ici.

C'est ce que j'ai appelé « le concours moral. »

Mais il peut arriver un moment où Paris, menacé sur toute l'étendue de son périmètre, et aux prises avec les épreuves d'un siège, sera pour ainsi dire livré à cette classe spéciale de gredins « qui n'aperçoivent dans les malheurs publics que l'occasion de satisfaire des appétits détestables. »

Ceux-là, on le sait, errent dans la ville effarés, criant : « On nous trahit ! » pénètrent dans la maison et la pillent. Ceux-là, j'ai voulu recommander aux honnêtes gens de leur mettre la main au collet, en l'absence de la force publique, qui sera aux remparts, et voilà tout.

Je vous prie de recevoir, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très-distinguée.

GÉNÉRAL TROCHU.

Le général Trochu adressait la proclamation suivante :

A la garde nationale de Paris,
A la garde nationale mobile,
Aux troupes de terre et de mer de l'armée de Paris,
A tous les défenseurs de la capitale en état de siège.

Au milieu d'événements de la plus haute gravité, j'ai été nommé gouverneur de Paris et commandant en chef des forces réunies pour sa défense.

L'honneur est grand ; le péril pour moi l'est aussi, mais je me fie à vous du soin de relever par d'énergiques efforts de patriotisme la fortune de nos armées si Paris venait à subir les épreuves d'un siège.

Jamais plus magnifique occasion ne s'offrit à vous de montrer au monde qu'une longue suite de prospérités et de jouissances n'a pu amollir les mœurs publiques et la virilité du pays.

Vous avez sous les yeux le glorieux exemple de l'armée du Rhin. Ils ont combattu une contre trois dans des luttes héroïques, qui font l'admiration du pays et la pénètrent de gratitude.

Elle porte devant vous le deuil de ceux qui sont morts.

SOLDATS DE L'ARMÉE DE PARIS,

Ma vie entière s'est écoulée au milieu de vous dans une étroite solidarité où je puise aujourd'hui mon espoir et ma force. Je n'en appelle pas à votre courage et à votre constance qui me sont bien connus. Mais montrez, par l'obéissance, par une vigoureuse discipline, par la dignité de votre conduite et de votre attitude devant la population que vous avez le sentiment profond des responsabilités qui pèsent sur vous.

Soyez l'exemple et soyez l'encouragement de tous.

La présente proclamation sera mise à l'ordre du jour par les chefs de corps. Cet ordre sera lu à deux appels consécutifs, à la troupe assemblée sous les armes.

Au quartier général, à Paris, le 19 août 1870.

Le gouverneur de Paris,
GÉNÉRAL TROCHU.